

Blagnac, questions d'histoire **66**

Revue Semestrielle d'histoire locale - novembre 2023

Un camp néolithique au
nord de Blagnac :
le site de Château Percin
à Seilh

p.1

La confrérie
de saint Jacques
le Majeur
à Blagnac

p.12

L'architecture des
années 30 à Blagnac :
style Art Déco et
courant Néo-basque

p.23

Jean Bertrand
le Résistant

p.33



Procession de communiantes à Blagnac le 11 juin 1950. Photo de Germaine CHAUMEL. AM de Toulouse.

Guerre d'Algérie :
l'histoire partagée et
apaisée

Retour sur image !
Germaine Chaumel

De nouveaux quartiers
et leurs places

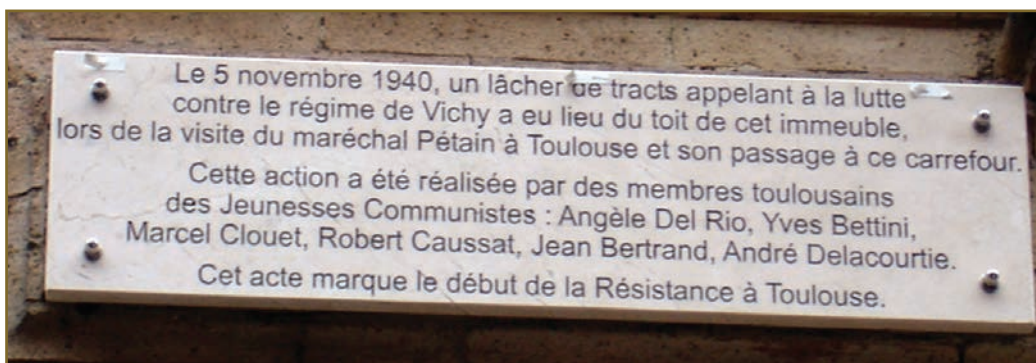
La petite histoire du
Vélo Club Blagnacais

Jean Bertrand le Résistant

par *André Arnal*

Avec cet article nous poursuivons la présentation des acteurs de l'éphémère maquis d'Esténo (Haute-Garonne) qui vit l'arrestation de Robert Caussat, Jean Castagnet et Jean Bertrand et la fuite de leur chef, Pierre Guerre, au Maroc ou il s'engage dans la Deuxième DB.

Le 5 novembre 1940, au 13 boulevard Alsace-Lorraine, six jeunes communistes projettent des tracts sur le convoi de Pétain en visite à Toulouse. Chaque année, lors de la cérémonie de commémoration de ce premier acte de Résistance toulousain, pour chacun de ces jeunes courageux militants un élément de leur biographie est rappelé, sauf pour l'un d'entre eux : Jean Bertrand.



*Plaque commémorative
Plaque apposée
au 13 rue Alsace
Lorraine par la
municipalité de
Toulouse
le 5/11/2009*

Un halo de mystère entoure la vie de Jean Bertrand. Dès 1940 donc, Jean choisit le camp de la Résistance et jusqu'en 1944, il participe à ses combats. En 1945, son destin bascule, il est poursuivi par la justice. En 1948, il quitte la France pour la Pologne. En 1959, le tribunal militaire de Bordeaux, le condamne par contumace aux travaux forcés à perpétuité. En 1971 il est amnistié. Ce parcours illustre une page peu connue de l'histoire de l'après-guerre, beaucoup de résistants ont été mis en accusation, à tort ou à raison, et condamnés.

Le procès de Jean Bertrand nous interroge. A partir de quelques témoignages, d'ouvrages et de documents d'archives nous avons pu retracer sa vie mouvementée.

LA GUERRE, LA RESISTANCE

Le 26 novembre 1940, il est arrêté, à une heure du matin, au domicile de ses parents où il vit. Les policiers découvrent dans sa chambre des documents communistes interdits. Son dossier judiciaire nous renseigne sur lui et sa famille. Il est né le 22 juillet 1922 à Toulouse, il mesure 1,81 m, il est blond aux yeux bleus. Il exerce la profession d'ajusteur mais « depuis le 16 juillet 1940 il ne se livrait à aucun travail, il avait été mis en position de non-occupation par la société de construction aéronautique nationale avec une indemnité journalière de 12 francs ». « Il est un primo-délinquant » jusque-là, « sa conduite, probité et moralité serait bonne ». Sa famille ne manifeste pas d'idées politiques et ne reçoit pas de personnes étrangères. « Elle passe pour aisée par le travail du chef, cuisinier au Grand Hôtel et Tivollier, rue de Metz, de plus, elle est propriétaire de l'immeuble qu'elle habite, 30 rue Benjamin Constant, en compagnie de trois locataires ».

UNE PAGE MÉCONNUE DE L'APRÈS-GUERRE

En 1945 avec le retour de l'ordre et de la légalité républicains, succédant à l'anomie de l'occupation allemande des résistants sont poursuivis pour des actes commis pendant la guerre, parfois pour des raisons justifiées, parfois de manière abusive dans un contexte de guerre froide où la Résistance a été mise en accusation. Ces procès constituent une page méconnue de l'histoire de l'après-guerre. Ce sont plusieurs milliers d'anciens résistants, et pas seulement des communistes, qui ont eu affaire à la justice. En 1946, dans la revue « France d'abord », Pierre Villon, secrétaire du Front National (1), signale au ministre de la justice le nombre de 2000 résistants détenus provisoires en attente d'un jugement. Il s'agit de résistants poursuivis pour des actions menées sous l'occupation : exécution de collaborateurs, de délateurs, réquisitions, extorsion de fonds à des trafiquants... La justice s'intéresse aux faux maquisards qui ont confondu leurs intérêts personnels (argent, vengeance...) avec ceux de la lutte patriotique. Mais il est difficile de distinguer entre les vrais et les faux maquisards en raison du caractère clandestin et subversif de leurs actions. Ces procès très vite se déroulent dans un contexte de guerre froide, l'anticommunisme se développe, l'extrême-droite et une partie de la droite dénigrent les maquis, des collaborateurs sont graciés ou amnistiés. Le dernier de ces procès, concerne Guingouin, le chef emblématique des maquis de Haute-Vienne, et cinq de ses hommes poursuivis pour des faits survenus en novembre 1947. La procédure dure des années, Guingouin est innocenté en 1959, et le procès se termine en 1961.

Bibliographie : Fabrice Grenard « La Résistance en accusation » <https://www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2016-2-page-121.htm>

(1) Front National, organisation de Résistance créée par le parti communiste. Bien évidemment rien à voir avec le FN de la famille Le Pen.

L'ingénieuse tapette

D'après le compte rendu de son interrogatoire, Jean fréquente les milieux communistes et se livre à une propagande très active. Il dément avoir appartenu



Carte postale
Grand Hôtel et
Tivollier

aux Jeunesses Communistes avant-guerre, il était seulement membre des Amis de l'URSS et indique avoir fondé une section des jeunes de cette association à Toulouse et avoir posé les bases d'une autre dans l'Ariège. Il avoue aux policiers avoir distribué à 5 reprises des tracts soit de la main à la main ou à la volée dans la foule, soit avec la fameuse tapette, piège à rats au ressort inversé, utilisée le 5 novembre, dont il est l'inventeur. Il avait eu cette idée lors de la projection d'un film soviétique montrant une distribution originale de tracts sur les toits de Berlin. Il avait imaginé, sur une planchette, un balancier en bois, avec à une extrémité une pièce de fer faisant fonction de contre-poids et à l'autre, une boîte en fer percée, remplie d'eau. La boîte se vide goutte à goutte jusqu'au moment où le contre-poids touche la pointe où l'on met d'habitude l'appât

pour attirer le rat, provoquant le déclenchement et la projection avec force du paquet de tracts (jusqu'à 150 selon Jean Bertrand). Ce dispositif ingénieux de lancement de tracts à retardement, minutieusement expérimenté à domicile, lui laisse un laps de temps de 10 minutes pour s'échapper avant l'arrivée des forces de l'ordre.



Maquette du lance-tracts qui se trouve aux archives du PCF à Toulouse - Photo Robert Bettini

La première arrestation

Après son arrestation, il est conduit à la prison Saint-Michel où il retrouve Marcel Clouet, Yves Bettini, Robert Caussat et d'autres communistes dont Jean Llante. Comme tous ses amis, il subit de mauvais traitements.

Le 17 mars, son père écrit au colonel, commissaire du gouvernement pour réclamer l'indulgence pour son fils, « faible, maladif, (*atteint de tuberculose pulmonaire*), toujours au régime, n'ayant pas d'instruction ». Il a subi l'influence d'ouvriers communistes. Il implore sa pitié et promet de tout faire pour le ramener à de bons sentiments. La famille fait appel à maître Estingoy, ami de la famille, connu comme défenseur de la bourgeoisie. Jean Bertrand, faisant preuve d'un caractère à l'opposé de celui décrit par le père, avertit l'avocat : « Si dans votre plaidoirie, vous attaquez le parti ou Maurice Thorez, je vous fais asseoir en tirant sur votre bavette. » Il n'a pas à le faire. Le 19 mars 1941, le tribunal militaire le condamne, tout comme Marcel Clouet (1), à 4 ans de prison avec sursis, une condamnation assez clémentine, selon Llante (2), en raison de leur état de santé (4).

Le début de la clandestinité et la prise de responsabilités dans la Résistance

Dès le lendemain, Marcel Clouet et Jean entrent en clandestinité. La fédération des jeunesses communistes, en la personne de Clouet, lui confie la responsabilité politique des jeunes communistes de Toulouse. Deux mois après, pour raisons de santé, « je crachais abondamment le sang », il ne peut continuer.

Le 30 mai, il entre au sanatorium à Osséja (Pyrénées-Orientales) jusqu'au 30 juin 1942. Dès sa sortie, il est envoyé en mission spéciale pour les Jeunesses Communistes sur la Côte Vermeille, région de Perpignan. Puis « placé à la disposition de l'instructeur inter du parti, il occupe plusieurs postes de confiance au sein de la région toulousaine ». Le 11 novembre 1942, il rejoint la région de Saint-Gaudens-Montréjeau en qualité d'instructeur commissaire politique FTPF (5). En mars 1943, il participe à la création du maquis FTPF d'Esténos (Haute-Garonne) avec plusieurs camarades dont Robert Caussat et Jean Castagnet. Dans la nuit du 14 au 15 mars, ils cambriolent la mairie d'Esténos pour se procurer des armes et des bons de ravitaillement. Le lendemain, tous les trois sont arrêtés par les gendarmes et incarcérés à la prison de Saint-Gaudens. L'arrestation est mouvementée : après une course poursuite de plusieurs heures, Jean est frappé d'un violent coup de crosse et perd connaissance. Il reste inanimé plusieurs heures. Robert Caussat témoigne (6) : « Durant le long parcours entre le lieu où nous avons été faits prisonniers et celui de l'interrogatoire je fus d'ailleurs contraint de le porter dans des conditions les plus inhumaines qu'il soit, en descendant la montagne, au milieu d'un torrent : pendant tout ce temps Bertrand ne reprit pas connaissance ». De ce traumatisme,

il gardera des séquelles avec de fréquents maux de tête. Le 14 décembre, avec la complicité du gendarme Gentès, chargé de le garder, il s'évade de l'hôpital de Saint-Gaudens où, souffrant (ses problèmes pulmonaires s'étaient aggravés), il avait été transféré (7).

Après son évasion, il est instructeur politique dans des maquis pyrénéens. Le 28 janvier 1944, il prend la direction d'un groupe de FTPF à Boulogne-sur-Gesse en Haute-Garonne.

Le 23 février 1944, il intègre le triangle de direction des FTPF des départements Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne, Gers, Landes et Gironde libres, la région R3. Il est commissaire technique sous le nom de Pontié. Marcel Thourel, responsable du parti communiste dans R3, note (8) dans son livre « Jeannot, le plus jeune du trio avait déjà un passé prestigieux, en arrivant dans la région ». Le 30 mai 1944, il est chargé d'organiser des détachements itinérants de harcèlement qui jouent un rôle prépondérant lors des engagements contre les forces d'occupation de Casteljaloux, Houillès, Nérac (Lot-et-Garonne). Le 17 juin, son détachement de 14 hommes tombe dans une embuscade tendue par des miliciens de Darnand (voir note 24). Les maquisards parviennent à se dégager

après des heures de combat au cours duquel un des leurs et de nombreux miliciens perdent la vie. Ce fait d'arme lui vaudra la croix de guerre. Lors de cet affrontement, il est blessé deux fois, une balle de mitraillette lui traverse le genou, un éclat de grenade l'atteint à la tempe. Il est soigné pendant 15 jours à l'infirmerie de campagne des détachements FTPF placé sous les ordres du chef de bataillon Maurice Lecerf (9). Après son rétablissement, il devient responsable adjoint du service de renseignements du bataillon Arthur, le groupe B, nouvellement créé.

APRÈS LA LIBÉRATION

Avec le grade de commandant FFI (10), le 31 août 1944, il est muté à Toulouse puis à Pamiers, il prend le nom de Fontan.

Du 1^{er} octobre 1944 au 12 mai 1945, selon son dossier militaire, en Ariège, au sein du 2^e régiment de Toulouse, chargé de protéger la frontière avec l'Espagne, il mène une carrière de militaire

Attestation
Lecerf

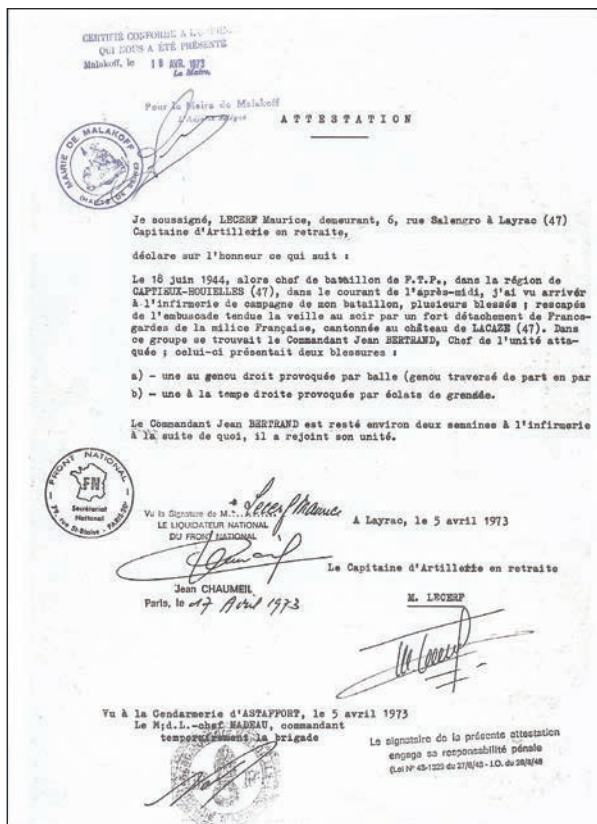
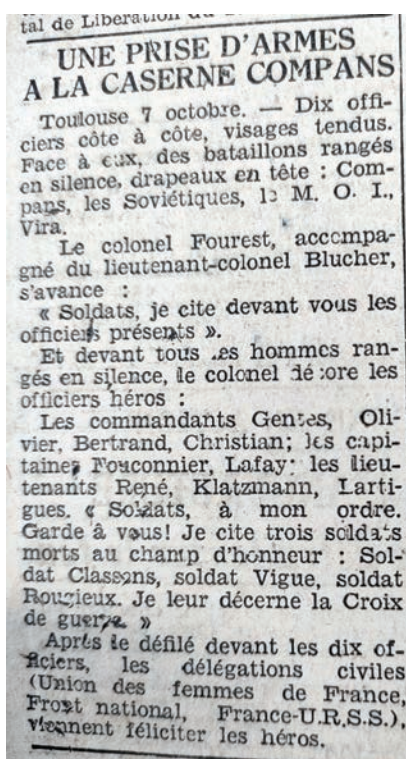


Photo article
le Patriote
08.10.44
cérémonie
à la caserne
Compans



exemplaire. Le 7 octobre 1944, au cours d'une prise d'armes à la caserne Compans à Toulouse, solennellement, le colonel Fourest, commandant le 2^e régiment de la Haute-Garonne lui remet la croix de guerre avec palme, ordre national.

Il est commandant d'état-major, adjoint au colonel Blucher – son supérieur hiérarchique dans le Lot-et-Garonne – qui depuis le 1^{er} septembre 1944 commande le 2^e régiment en Ariège. Il est le directeur-rédacteur en chef du journal du régiment, « L'Action ». Le 11 novembre 1944, à Pamiers lors de la cérémonie commémorative, il prononce un discours au nom des FFI. Son dossier militaire mentionne sa motivation : « servir la France et le peuple français, c'est tout » et indique qu'il a été proposé pour la croix de la Libération. Le chef régional signant ce dossier conclut « Très beaux titres de résistance. A su dès 1940 assumer de grandes responsabilités. Ne peut en raison de son inexpérience militaire et de son jeune âge être maintenu au grade de commandant. Peut-être pourrait-on l'homologuer au grade de capitaine ? ». Le 2 février 1945, son grade de commandant FFI est homologué capitaine dans l'armée française. Il est démobilisé à Foix, le 12 mai 1945, par la 103^e compagnie du train. Un document comptable indique la solde qu'il perçoit.

Pendant son séjour dans l'Ariège, le 14 mars 1945, il épouse Simone Loupia, fille du lieutenant-colonel Blucher. Simone a été agente de liaison de la Résistance (alias Denise) dans le Lot-et-Garonne. Les noces ont lieu à Camplong-d'Aude, village symbolique pour les communistes audois, une des plus vieilles municipalités communistes de France. Les deux témoins sont des militants très engagés : André Sanz, volontaire dans les Brigades internationales en Espagne et Lubin Ressler, secrétaire fédéral de l'Aude : le Maitron (11) rend hommage à tous deux. Nous pouvons imaginer le bonheur des jeunes mariés et des invités, nous sommes à quelques semaines de l'écrasement définitif du nazisme à Berlin et de la mise en œuvre du programme du Conseil National de la Résistance (CNR) par un gouvernement comprenant des ministres de leur parti. Les années noires où ils n'ont connu que « la peur, la faim, le froid » vont se terminer et « les jours heureux (12) » sont devant eux.

RETOUR A LA VIE CIVILE ET DÉBUT DES ENNUIS JUDICIAIRES

Après sa démobilisation, il a de nouveaux ennuis de santé. Charles Désirat (13), ami de Jean, raconte : en juin 1945, Jean se trouve en région parisienne où il travaille bénévolement pour le Secours Populaire mais : « ses violents maux de tête » et « son état pulmonaire cause de saignements fréquents » le contraignent « à regagner le midi chaud et sec, meilleur climat pour ses poumons. » Le 11 février 1946, Jean écrit (14) : « Je suis en mauvaise santé, les médecins camarades m'ont donné un mois de repos dans la maison de Penne d'Agenais avec ma femme qui vient de sortir d'une assez grave maladie. »

Mais il doit surtout faire face à des problèmes judiciaires : « l'affaire Fontan ». Cette affaire nous est révélée dans un dossier (15) du Fonds Latapie du musée de la Résistance de Toulouse et dans deux autres, des archives départementales de Haute-Garonne (côtes 3329w78 et 2066w1260). Mlle Defaye-Deroubaix, 23 ans, alias Chantal dans le maquis de Montauban est enlevée, le 3 octobre 1944, dans l'après-midi, devant la caserne Compans dont Fontan est un des responsables. Un inculpé dans cette affaire, arrêté, charge ce dernier. Il est mis en cause par la mère de la disparue, il aurait été vu avec la veste en fourrure de la jeune fille sous le bras. La suite nous est révélée partiellement par deux lettres, l'une de Jean, et l'autre de Charles Désirat.

Le 7 janvier 1945, par courrier (16), Jean demande à la fédération communiste de Haute-Garonne sa mutation dans l'appareil politique des Jeunes Communistes pour des raisons de santé et de sécurité. Sa forme physique est assez bonne mais

elle ne l'est pas suffisamment pour partir au front. Et « En tant que responsable FTPF et par mes actes que j'ai été avec d'autres camarades appelé à faire, je suis recherché par l'Intelligence Service (17). Etant recherché dans l'armée et dans l'inter C (18), il me semble bon de quitter cet inter et l'appareil militaire » Il demande de rejoindre l'Aude où il n'est pas connu et où une famille dont il est proche prendra soin de lui. Il prend un nouveau pseudo et en 1946 il signe ses lettres Raymond Jean.

Le 30 avril 1947, Charles Désirat (19) écrit à Chaumeil (responsable de la commission nationale des cadres du PCF). Il lui signale que la police et l'Intelligence Service recherchent Jean Bertrand. Ses parents ont reçu la visite des gendarmes, son père leur a déclaré qu'ils sont fâchés avec leur fils et qu'ils ne l'ont pas vu depuis un an. Mais lors de l'enquête de voisinage, des voisins ont indiqué que « Fontan » est venu chez eux à plusieurs reprises. Un des gendarmes aurait dit : « on s'occupe sérieusement de Fontan à la PJ à Paris, qui fait du bon travail ». L'auteur de la lettre rapporte que « Fontan » déclare « être absolument hors de cause dans cette affaire » et il demande au responsable du parti « de faire venir cette affaire et de régler définitivement et d'une façon satisfaisante sa situation (de Bertrand). Il est certain que c'est gaspiller la vie d'un militant que de la contraindre à la situation actuelle s'il y a la possibilité d'y changer quelque chose. »

L'EXIL ET LE PROCÈS

En mars 1948, Jean et Simone, toujours recherchés, partent en Pologne, une « démocratie populaire », « un pays communiste ».

En décembre 1954, ils ont une fille, Denise. En février 1958, ils quittent la Pologne pour la République Démocratique Allemande (RDA).

La condamnation du Tribunal militaire de Bordeaux

En 1959, il est jugé par contumace par le tribunal militaire de Bordeaux. Il est inculpé pour « arrestations illégales, séquestrations arbitraires et complicité d'assassinat ». Notre travail sur ce procès est limité par l'état actuel de la documentation accessible aux chercheurs. Les archives du Service historique de la défense concernant la justice militaire après 1920 sont entreposées au Dépôt central des Archives de la justice militaire (DCAJM) au Blanc (Indre). Or ce service a pu seulement nous envoyer les copies de l'acte d'accusation (le 10 mars 1958) et le jugement de condamnation (le 20 mars 1959). Le reste de la procédure qui contient 695 pièces (rapports, procès-verbaux, déposition de témoins, pièces de l'accusation...) se trouve toujours au Blanc mais indisponible aux chercheurs.

La forme du procès est déterminée par l'absence de l'accusé, Jean Bertrand se trouve, comme nous l'avons vu, en Pologne (1958) et en République démocratique allemande (1959). En tant que contumax, l'article 120 du Code de justice militaire s'applique : « Nul défenseur ne pourra se présenter pour le prévenu défaillant ou accusé contumax... ». L'ensemble des pièces de la procédure, les 695 documents, sont tous lus par le greffier à l'audience. Autrement dit, Jean Bertrand n'avait aucun moyen de se défendre. Les dépositions de témoins ne pouvaient être contestées ni par l'accusé, ni par un avocat. Notre connaissance du procès vient donc uniquement du point de vue de l'accusation. Autre spécificité de cette juridiction et du statut qui incombe au contumax : un condamné ne peut recourir à la Cour de cassation. Seule la puissance publique pouvait le faire si elle estimait que la condamnation était trop faible.

Les faits qui lui sont reprochés

Voici les faits qui sont reprochés à Jean (curieusement dans l'acte d'accusation ne

figure pas l'affaire Fontan d'octobre 1944) : du 20 juillet au 22 août 1944, le groupe B du maquis Arthur (20) procède à 7 exécutions collectives, 6 femmes et 18 hommes sont abattus, certains subissent des sévices. Ce groupe B, service de renseignements, chargé de la sécurité du maquis, est commandé par Zéphirin Lanusse (21) (alias Grosjean) et son adjoint, Jean Bertrand. D'après l'acte d'accusation, la plupart des personnes exécutées sont des collaborateurs ou collaboratrices notoires des Allemands, l'une est un maquisard déserteur voyou mais cinq d'entre elles sont victimes de rumeurs sans fondement les accusant d'avoir pactisé avec l'ennemi et trois autres, selon le tribunal, auraient eu un comportement de patriotes exemplaires. En particulier Charles Boisvert : à cet industriel de Marmande « il aurait été reproché (par les maquisards) ses prises de position politique ». Il a publié un livre critiquant le système communiste de l'URSS et il a été candidat en 1936 contre le député communiste Renaud Jean, réélu. Pendant la guerre, il cesse toute activité politique. Il est estimé par ses ouvriers dont il cherche à améliorer le sort, il embauche aussi bien des ouvriers communistes que catholiques. Il cache des réfractaires au STO. Charles Boisvert est arrêté « fortuitement » par Pontié et exécuté avec ses deux amis, le 3 août.

Pour le tribunal, Jean Bertrand serait le seul responsable des exécutions. « Ses chefs n'avaient aucun droit de regard sur son activité, mieux il s'était octroyé le droit de contrôler l'activité du bataillon Arthur ».

Cette affirmation repose sur les dépositions d'anciens résistants qui ont témoigné et rejeté la responsabilité des exactions sur Bertrand qui n'est plus en France depuis 1948... Nous ne connaissons pas leur contenu et nous ne savons pas quand elles ont été enregistrées.

Il est reconnu coupable avec les circonstances atténuantes et condamné aux travaux forcés à perpétuité (22).

Cet acte d'accusation et le jugement nous laissent perplexes. N'ayant pu accéder aux pièces du procès nous n'avons pas pu répondre définitivement à nos questions mais nous voudrions exprimer ces interrogations.

Des interrogations

- Le Tribunal permanent des forces armées a une longue histoire, il s'agit d'un tribunal d'exception. D'ailleurs, en 1958 et 1959, sa principale activité porte sur la guerre d'Algérie, notamment des procès contre des indépendantistes algériens mais aussi des compagnons de route et des insoumis. Il est composé de sept juges dont un magistrat civil de la cour d'appel de la juridiction et six militaires choisis en fonction du grade de l'accusé. Dans le cas de Jean Bertrand, il est jugé comme l'étaient des soldats, des caporaux, des brigadiers et des sous-officiers par des militaires dont le plus haut gradé était un lieutenant-colonel et le moins gradé un adjudant-chef, tous affectés à des unités de la juridiction, ici la région militaire de Bordeaux. Se pose ici une première question : pourquoi Bertrand n'a pas été jugé comme officier – il était capitaine – et non comme simple soldat ?

- Pourquoi le procès a-t-il lieu 14 ans après les faits ? Quelle explication à cette lenteur de la justice ?

- Pourquoi le Tribunal ignore le contexte d'extrême violence dans lesquels se sont déroulés les faits reprochés à Bertrand. Un contexte qui explique bien des exactions commises par les maquisards. En effet la forêt landaise du Lot-et-Garonne, a été le théâtre de terribles affrontements. Deux témoignages en attestent, l'un de Maurice Lecerf l'un des chefs de Jean Bertrand qui évoque les blessures de Jean lors de ces combats et l'autre de la main même de Jean Bertrand qui nous donne ainsi sa version des faits ce qu'il n'a pu faire au procès.

Les combats dans le Néracais

Dès juillet 1943, dans la bande landaise du Lot-et-Garonne (arrondissement de Nérac), couverte de la forêt de pins, profonde, épaisse, des maquis de différentes

Forêt
landaise



obédiences (FTPF, AS, ORA (23) trouvent refuge. Cette partie de l'ouest du Lot-et-Garonne, repliée sur elle-même, au réseau routier peu dense leur offre une planque idéale. Dans la population locale, agricole, ouvrière, métayère, aux fortes traditions de luttes politiques et syndicales, ils trouvent de nombreuses complicités. La lande constitue ainsi une base stratégique à partir de laquelle les maquis opèrent des coups de main à l'extérieur et où ils se replient après chaque opération.

Les troupes d'occupation n'ont de cesse de les combattre. Mais n'osant s'aventurer dans la forêt, trop risquée pour eux, les Allemands emploient les grands moyens : des troupes nombreuses, des blindés, bombardement aérien, incendie de la forêt pour déloger les maquisards. Ils appliquent le principe de la responsabilité collective : après chaque attaque des maquis, des civils sont arrêtés, parfois exécutés, des maisons sont livrées aux flammes. La gestapo pourchasse les résistants, torture, assassine... La milice (24) de Darnand, auxiliaire fidèle des Allemands, martyrise également ses prisonniers pour les faire parler, elle se livre au pillage, elle prend des otages parmi les civils.

Les maquis rendent coup pour coup à leurs adversaires. Dans les combats, qui peuvent durer des heures, des pertes sévères sont infligées aux ennemis. Des miliciens, des collabos sont abattus. Pour répondre aux prises d'otages des hommes de Darnand, des collaborateurs sont enlevés pour être échangés contre des patriotes détenus. Poursuivis par les Allemands, parfois, les partisans sont amenés à abattre leurs prisonniers.

L'épuration sauvage et la terreur nazie dans le Néracais

Les exactions commises par les nazis et leurs amis libèrent dans la population, ici plus qu'ailleurs, une soif de vengeance qui donnera lieu à ce que l'on a appelé l'épuration sauvage à la Libération... Dans le Néracais, 50 corps de personnes exécutées par les maquis, entre octobre 1943 et 1946, ont été retrouvés sur le territoire de l'arrondissement de Nérac, soit 1/3 des exécutions identifiées dans le département. (Voir carte des exécutions sommaires dans *Été 1944, la Libération du Lot-et-Garonne et de la Gironde rattachée*, Privat, 2015, p. 139).

Dans les agglomérations et au bord des routes le nombre particulièrement élevé de stèles atteste de la férocité des combats dans la forêt landaise du Lot-et-Garonne. La répression allemande et milicienne dans l'arrondissement de Nérac est terrible ; Jacques Brissaud, « *Crimes de guerre en Agenais* », avance les chiffres de 81 exécutés et de 53 déportés. Et ses listes sont incomplètes...

- L'acte d'accusation décrit un meurtrier froid et méthodique échappant à tout contrôle or cette description semble peu compatible avec l'organisation et la discipline des maquis FTPF

L'organisation des Maquis et FTPF

L'acte d'accusation reproche à J. Bertrand de « s'être arrogé

le contrôle du maquis Arthur », de n'en faire qu'à sa tête. Il serait le seul responsable des exécutions et donc le seul poursuivi par la justice. Peut-on imaginer une telle indiscipline dans un maquis FTPF de la part d'un chef adjoint du groupe B ?

Robert Noireau (25), le colonel Georges, chef des FTPF du Lot, dans son livre « *Le temps des partisans* » (page 184), décrit ces groupes de sécurité composés de maquisards sélectionnés, aux responsabilités particulièrement sensibles.

« Je savais qu'un homme entré au maquis ne devait plus pouvoir s'en aller. Il n'y a plus de sécurité si le maquis est un hall de gare qu'on traverse pour aller ailleurs. Aussi très vite avons-nous été amenés, pour confirmer le rôle des maquis de triage, à constituer des équipes de sécurité. Cet appareil s'est mis en place au fil des semaines. Ces équipes étaient chargées de repérer les agents ennemis (éventuellement de les abattre), de collecter tous renseignements divers et enfin de récupérer les fonds. Son organisation copiait celle des secteurs. Ses membres étaient sélectionnés, ses responsables souvent des gens de métier connaissant la pratique et les techniques. Bien pourvus en armement et en moyens de transport, les équipes pouvaient sillonner le département et travailler en liaison avec leurs correspondants dans chaque canton... »

C'est qu'il y avait au maquis tout l'échantillonnage de la faune humaine, que l'on retrouve dans toute société, le meilleur et le pire. Si l'énorme majorité était composée de gens motivés, résistants et patriotes, il y eut, cela est certain, quelques truands à qui le maquis seroit de refuge, mais leur séjour parmi nous a généralement tourné court et s'est fort mal terminé pour les intéressés. Deux d'entre eux pris en flagrant délit de vol et de pillage, furent exécutés. »

Quant à Marcel Thourel, responsable du parti communiste pour R3, à qui les chefs de maquis FTPF devaient rendre compte de toutes les opérations engagées, il évoque la discipline très stricte de cette organisation.

« Toutes nos forces étaient orientées vers l'action contre l'occupant. Il faut

-maintenir une discipline constante

- avoir l'esprit de décision

- ne fournir que des renseignements sérieux et contrôlés

- une obéissance aux ordres reçus

- ne pas hésiter à se séparer des incapables, des faibles, qui, par peur, deviennent un danger certain

-exercer à tous les niveaux un contrôle constant sur l'état de l'organisation et l'exécution des directives

Sur ce dernier point, les régions devaient m'adresser tous les mois un rapport qu'après annotations je devais envoyer au centre (26)»

Il nous semble peu probable que le mouvement des FTPF, très structuré, ait toléré qu'un jeune FTPF (Bertrand n'a que 22 ans), adjoint au chef du groupe B, responsable de la sécurité du maquis, se soit arrogé le droit de le contrôler et qu'il n'ait été soumis à aucun contrôle sur ses actes. Et donc qu'il soit le seul responsable des exécutions.



Cette stèle rend hommage à des résistants tombés lors d'une embuscade - <https://maquisards-defrance.jeun.fr/t1586-resistance-dans-le-lot-et-garonne>

Des contradictions apparaissent

Nous avons relevé certaines contradictions dans les faits reprochés par le tribunal, des témoignages ont été écartés. Certains témoignages qui auraient pu être favorables à Jean semblent ne pas avoir été pris en compte par les juges.

Pour la première exécution, le 21 juillet, au château de Vielle (commune d'Arx - Landes), le tribunal rejette les témoignages des maquisards, favorables à l'accusé. Leur version des faits est évoquée mais repoussée : le maquis poursuivi par les Allemands est acculé dans le château, un prisonnier tente une évasion, un gardien lâche une rafale de mitraillette, tuant 7 personnes (27). Par contre, les juges retiennent la version donnée par deux anciens prisonniers au château : Pontié, inconnu des prisonniers, entre dans la grange où ils sont retenus, un papier à la main, la liste des victimes, il appelle sept noms. Dans la nuit ces personnes sont exécutées.

L'importance du témoignage de la petite-fille de Charles Boisvert en 2016

La petite fille de Charles Boisvert, en 2016, a publié un article dans la revue « Amis du vieux Marmande » consacré à son grand-père, homme de conviction et dynamique industriel de Marmande. Elle confirme qu'il a publié, en 1934, après un voyage en URSS un livre critiquant le communisme. En 1936, tenté par la politique, il est candidat « indépendant de droite » contre le député sortant communiste Renaud Jean, réélu. Pendant la guerre, il cesse toute activité politique. En 1940, il crée une usine de moteurs gazogènes près de Marmande employant jusqu'à 400 personnes. Il est un patron social, « il embauche tous les jeunes de Marmande », n'hésite pas à recruter un juif, il cache des jeunes réfractaires au STO (28). Il met en place un comité social (ancêtre de nos comités d'entreprise) qui, notamment, organise une cantine d'entreprise.

Mais elle précise les circonstances de son arrestation qui apportent un éclairage différent sur le drame vécu par sa famille. Le 17 juillet, alors que les Allemands interdisent toute circulation automobile, son grand-père est arrêté au volant de sa voiture par le maquis. Elle s'interroge : a-t-il négligé cette interdiction ou a-t-il obtenu un « ausweis » ? Dans son véhicule, les maquisards trouvent des documents commerciaux écrits en allemand et ses deux passagers, des clients, ont un fort accent allemand. Il n'en faut pas plus pour qu'il soit considéré comme suspect et arrêté. Apprenant son arrestation, ses amis se mobilisent pour tenter de le sauver. Une pétition signée par ses ouvriers est remise à des chefs de la Résistance du Lot-et-Garonne, elle parviendra trop tard au maquis Arthur. Des résistants de Marmande demandent que Charles leur soit remis, nouvelle démarche également trop tardive. Le bataillon Arthur, attaqué par les Allemands, lors des combats ne peut se permettre de garder ses prisonniers. Certains sont libérés, d'autres, dont Charles Boisvert, sont abattus. Pour sa petite fille, il était au mauvais endroit au mauvais moment. Ces témoignages laissent planer un doute sur les charges retenues contre J. Bertrand.

- Enfin, sentiment personnel et subjectif, la personnalité de Jean telle que nous l'avons découverte ne nous paraît pas correspondre avec le profil de tueur froid et méthodique décrit par l'acte d'accusation.

Une vie difficile en exil

En novembre 1960, après des demandes réitérées, « le parti fait revenir Simone en France », sa fille la rejoint en mai 1961. Ces années d'exil sont difficiles, Simone dans une lettre (29), adressée à Léo Figuières (Maire communiste de Malakoff, ancien résistant), du 4 décembre 1962, évoque ces années « loin de son pays, de sa famille, de ses amis, de son parti ». Elle décrit la situation « ressentie très douloureusement par ses beaux-parents, très âgés (78 et 80 ans) qu'elle a vus cet été, ils n'ont que ce fils et se raccrochent à l'idée de ne pas mourir avant de l'avoir

vu ». Elle évoque les problèmes de santé de Jean. Sa fille, Denise « ne laisse pas passer une journée sans me parler de son père et elle est là sans comprendre pourquoi elle ne le voit plus ».

Jean travaille à la radio « Berlin international (30) », il est journaliste. Contrairement à d'autres camarades d'autres nationalités, il ne bénéficie pas du statut de réfugié politique et d'ancien résistant et de ses avantages financiers. Selon une lettre du 3 juillet 1961, « sa situation est désagréable », il ne peut pas prendre des vacances et il ne peut envoyer « à sa fille quelque chose chaque mois », il « est aigri » et a l'impression qu'on l'a laissé tomber.

Hormis ses parents, Il n'a pas d'autres interlocuteurs que le parti et pour toutes les démarches il s'en remet à ses camarades (31). Jean écrit au secrétariat du parti le 19 décembre 1962 pour demander d'examiner la possibilité d'un voyage en France, pour des raisons familiales, « c'est une nécessité pour moi ». Il semble qu'il soit entendu. Une note manuscrite du dossier Bertrand des archives départementales de Seine-Saint-Denis, non datée, indique que le père de Jean a effectué des démarches pour établir « les documents de résistant » de son fils. Il a eu la visite de policiers qui lui ont demandé comment il avait eu ces papiers. L'auteur de la note ajoute que la police sait où se trouve Jean, ce qu'il fait et il affirme que ses parents l'ont vu à Berlin et à Paris.

Une vie sous surveillance

Jean Bertrand se sent surveillé, menacé, il signe ses lettres d'un nouveau pseudo, Jean Balard, et demande à ses correspondants de « le joindre par le canal habituel ». Ses parents lui écrivent, mais pour brouiller les pistes, ils masquent la parenté, ils s'adressent à leur « cher ami » et le vouvoient. Sa mère joint un mot à la lettre de son père et indique qu'elle ajoute un mot à la lettre de son ami. Ils s'inquiètent de sa santé, lui demandent s'il a de nouveaux problèmes pulmonaires ou s'il s'agit des séquelles des blessures de guerre. Son père se réjouit qu'il se soit décidé à s'occuper de son affaire. « Renseignez-vous bien, de ne rien négliger pour ne pas avoir de surprises. Nous pensons que la justice fait le nécessaire pour tous les frais, que cela leur incombe, il est juste que ce soit ainsi car vous le méritez... Vous méritez bien un peu de bonheur car vous avez bien souffert dans votre vie. Je veux croire avec plaisir que cela est assez bien amorcé, bien préparé et étudié avec grand soin, avec des hommes compétents. Il faut avoir confiance, après tout vous sollicitez votre droit et affirmez que vous n'êtes pour rien dans cette vieille affaire. C'est d'ailleurs sur ce dernier point ni témoin ni coupable » (lettre 28.11.1963) (32). Ils évoquent leurs malheurs « nous pensons à toutes les difficultés et épreuves que nous avons eu dans notre triste existence (33) sans jamais avoir de bonheur et nous serions content de vous savoir heureux (lettre 10.12.1962) (34).

Une séparation et une nouvelle compagne

Dans le même temps, le couple Simone et Jean se délite, Jean rencontre une nouvelle compagne, Christa.

Il a rencontré Christa à la radio où elle est technicienne. Elle est veuve et mère de deux enfants. Ils se marient en 1975 après la dissolution de son premier mariage. Jean adopte les deux enfants de Christa. Ils vivent à Berlin. Ils louent un petit terrain dans le quartier la Nouvelle Venise, où Jean construit un petit bungalow avec des dépendances. Toute la nouvelle famille nombreuse de Jean s'y retrouve. Il aime également y recevoir ses amis, en particulier ses amis berlinois qui disent « on va manger des escargots chez le Français », il les prépare lui-même.

C'est un homme idéal, très attaché à sa famille et à ses amis nous dit Bärbel (belle-sœur de Jean, la sœur de Christa) Très discret, il ne parle pas de son passé

Carte postale :
palais de la
République
BERLIN d'avant
la chute du mur
(1982)



Christa au musée
de Champigny
devant une autre
maquette
du lance-tracts
au Musée de la
Résistance Nationale
de Champigny sur
Marne en 2006
- Photo Bärbel Zeun



de résistant et ne se plaint jamais. En Allemagne il est très engagé. Il est impliqué dans l'association « Les femmes françaises de Ravensbruck ». L'ami de Jean, Francis Laudet (35), résidant à Anthony, décrit un homme ouvert, avenant, joyeux, convivial, très débrouillard.

D'après Bärbel, Jean reste en contact avec sa première femme Simone Loupia, remariée en France avec Lucien Villa (36), député communiste. Les deux couples se rendent visite fréquemment. Il garde le lien avec sa fille Denise. A Malakoff, il entretient des relations : le maire, Léo Figuères, met à sa disposition un appartement où ils séjournent. Jean conserve de nombreux amis en France. Jean Llante, député communiste, dirigeant national et fédéral de Haute-Garonne du parti dans son livre « Libertad », publié en 1981, parle de sa grande amitié avec lui. Un cadre de la sécurité sociale de Toulouse, Jo Rigail, communiste, l'aide à constituer son dossier de retraite militaire. Bärbel cite son ami Charles Désirat de Cahors. Elle évoque aussi son amitié avec Léo Gerhard, résistant de nationalité allemande, auteur de « Un Allemand dans la Résistance. Le train pour Toulouse » dans lequel il rend hommage à Bertrand. Cette personnalité attentive aux autres, aux nombreuses amitiés, ne nous semble pas correspondre au profil d'un meurtrier.

ÉPILOGUE ET CONCLUSION

Au début des années 1970, Jean demande à bénéficier de la loi d'amnistie votée en 1968. Il est amnistié et viendra plus souvent (7) en France mais sa vie est en RDA, auprès de sa famille qui partage ses convictions politiques. Une vie apaisée, toujours

fidèle, jusqu'à sa mort, à ses idées communistes pour lesquelles il a consenti tant de sacrifices.

Il s'implique dans la vie de la RDA. Il meurt en 1990, ses proches n'ont pu réaliser son vœu : mourir en France. Le caractère fulgurant de sa maladie ne l'a pas permis. Christa meurt en 2013. Simone Loupia, sa première épouse, décède en 2020.

Nous avons conscience après ces recherches sur Jean Bertrand qu'une part de mystère demeure sur sa vie, en particulier sur le procès... Ce qui frappe dans sa vie consacrée à l'action, à la lutte, malgré ses ennuis de santé récurrents, c'est sa capacité de résilience. En 1940, il abandonne ses parents pour une vie clandestine où il risque la torture, la mort. En 1948, il quitte son pays, ses amis... et chaque fois il rebondit. Cette force d'âme, peu commune, ne pouvait reposer que sur des convictions très fortes, la conscience d'avoir choisi le bon chemin en se battant pour un monde meilleur qui fatalement devait triompher, Nous savons ce qu'il est advenu de ce rêve dans le monde soviétique, mais cela est une autre histoire... et n'enlève rien à l'héroïsme du combat contre le nazisme de Jean Bertrand.

NOS SOURCES

TÉMOIGNAGES

Bärbel Zeun (sœur de Christa et belle-sœur de Jean) et Hartmut Zeun, son mari - Berlin

Francis Laudet, ami de Jean - Antony

Catherine Margaté, ancienne Maire de Malakoff – Malakoff

BIBLIOGRAPHIE

outré les ouvrages cités dans les notes

« *Collaboration et épuration en Lot-et-Garonne* » 2003 et « *Il pleut mais l'été viendra* » 1990 » Jean Pierre Koscielniak

« *Ami si tu tombes, les communistes du Lot et Garonne dans la Résistance* » (éditions « Le travailleur du Lot-et-Garonne » 2009)

ARCHIVES

Archives privées de Bärbel Zeun (une centaine de lettres, documents, photographies)
Archives départementales Seine-Saint-Denis 261J6/ (62) : dossier Jean BERTRAND : plusieurs lettres datées de 1959 à 1966, des notes manuscrites non-datées, non-signées

Archives PCF - place colonel Fabien – fiche autobiographique de Jean Bertrand, rédigée en janvier 1945 et plusieurs lettres datées de 1945 à 1947

Musée de la Résistance Nationale Champigny -sur-Marne : dossier Jean Bertrand
Dossier judiciaire de l'affaire du 5 novembre 1940 à Toulouse - tribunal militaire 17^e région TOULOUSE - Archives départementales Toulouse

Dossier Jean Bertrand - service historique de la Défense - Vincennes 16P55149

Dossier avocat remis par Francis Laudet

Dépôt central des Archives de la justice militaire (DCAJM) au Blanc (Indre) : Acte d'accusation tribunal militaire Bordeaux 10 mars 1958 et Jugement par contumace 11 février 1959 Tribunal militaire Bordeaux

REMERCIEMENTS :

Isabelle Evenat et sa maman Denise, petite-fille et fille de Jean Bertrand et Simone Loupia pour leur relecture du texte.

Didier Chapuy pour les recherches généalogiques, Jack Thomas pour la recherche documentaire et sa large contribution à la rédaction de l'article et Annie Thomas pour son rôle de coordinatrice.

Gauthier Gabarrot pour son rôle d'interprète lors de mes conversations avec Bärbel ainsi que l'Amicale Franco-Allemande de Blagnac pour la traduction des questions adressées à Bärbel.

Jean Luc Rigail, Robert Bettini, Robert Bergeaud, (tous trois descendants de protagonistes de cette histoire) et Henry Garino pour leur aide.

Annie Lacroix-Riz, Bruno Vincens, Jean Pierre Koscielniak, Josy Eychenne et Robert Casevecchie pour la relecture de mon texte et leurs conseils.

(1) Marcel Clouet, ancien des Brigades internationales en Espagne, est mobilisé en 1939, il est blessé et amputé d'un bras en juin 1940. Résistant, le 16 mai 1944 il est arrêté, il est fusillé le 16 juin 1944 dans le même groupe de prisonniers que le célèbre historien Marc Bloch.

(2) J. Llante dans son livre « Libertad » raconte l'affaire du 5 novembre et ses suites en prison et au tribunal, nous lui empruntons beaucoup.

(4) Robert Caussat, Jean LLante et Yves Bettini sont condamnés à 2 ans de prison ferme.

(5) Francs-Tireurs et Partisans Français, organisation de combat créée par les communistes en 1942.

(6) Témoignage de Robert Caussat du 5 avril 1973 – archives privées Bärbel Zeun

(7) Pour cette affaire d'Esténos, le 17 mars 1944, il est condamné par contumace à 15 ans de prison par la section spéciale de la cour d'appel de Toulouse. Voir « Blagnac, questions d'histoire » n°64- 65 et « 3 cantons haut-garonnais dans la guerre : Aspet, Luchon, St-Béat » André Arnal

(8) « Itinéraire d'un cadre communiste-1935-1945- du stalinisme au trotskisme » éditions Privat 1980 p 175

(9) Témoignages du Lt- colonel Joseph Loupia (31.3.1973) et de Maurice Lecerf (5.4.1973) - Archives Bärbel Zeun

(10) FFI Forces françaises de l'intérieur, créées en juin 1944, regroupent tous les groupes militaires de la Résistance

(11) Le Maitron. Dictionnaire biographique, mouvement ouvrier, mouvement social. « *le maitron Lubin ressier.fr* » et « *le maitron andre sanz.fr* »

(12) Nom du programme du CNR dont les grandes réformes sociales marqueront le siècle, en particulier la création de la sécurité sociale et du régime général des retraites

(13) Charles Désirat, héros de la Résistance, secrétaire national du Secours Populaire « *le maitron charles desirat.fr* ». Témoignage écrit du 10 avril 1990. (archives privées Bärbel Zeun)

(14) Dossier Jean Bertrand, archives PCF - place Colonel Fabien

(15) Musée de la Résistance Toulouse- Dossier non côté, intitulé « Capitaine Damiens : témoignages », Monsieur Latapie avait tenu secret ce dossier, sur lequel, dans une courte introduction, il émet de très sérieuses réserves et il signale que les témoignages sont très subjectifs et qu'ils comportent certaines erreurs.

(16) Dossier Bertrand – Archives PCF – place Colonel Fabien. A sa lettre est agrafée une note de la région PC de Toulouse attestant qu'il est membre du parti, et que le parti est favorable à sa demande

(17) IS - Intelligence Service, services secrets anglais. Qui était cette demoiselle ? Robert Bergeaud, neveu de Marcel Clouet, nous a raconté qu'une rumeur avait circulé sur Jean Bertrand après la guerre. Il aurait quitté la France parce qu'il aurait abattu une agente double de la gestapo et de l'IS. Chantal serait-elle cette agente double ?

- (18) Inter C : région de Toulouse
- (19) Dossier Jean Bertrand, archives PCF - place Colonel Fabien
- (20) Le maquis Arthur porte le nom du pseudo d'André Delacourtie, commandant Arthur, abattu par la police vichyste le 9 octobre 1943, à Agen.
- (21) Zéphirin Lanusse, le supérieur hiérarchique de Bertrand est assassiné le 26 octobre 1944 mais son corps ne sera retrouvé dans la Garonne que le 9 novembre 1944 à Sainte-Bazeille (47) dans des circonstances non élucidées, il a mauvaise réputation selon le tribunal.
- (22) Lors d'un jugement par contumace, c'est la peine maximale qui est donnée. Elle sera « réajustée » lors du jugement en présentiel.
- (23) Organisations de Résistance : AS : Armée Secrète - ORA : Organisation de Résistance de l'Armée
- (24) La Milice était une organisation politique et paramilitaire française créée le 30 janvier 1930 par le régime de Vichy, supplétifs de la Gestapo et des autres forces allemandes, les miliciens ont participé à la traque des maquisards, des Juifs, des réfractaires au STO... Le responsable de cette organisation fasciste était Joseph Darnant.
- (25) Le Colonel Georges est chargé, à la Libération, par le commissaire de la République Bertaux, du maintien de l'ordre à Toulouse
- (26) « Itinéraire d'un cadre communiste... » p 162
- (27) Dans un article « L'épuration sauvage en Albret », revue AVN n° 27, JP Koscielniak évoque cette affaire et cite le témoignage d'un maquisard qui confirme cette version en 1996.
- (28) STO : Service du Travail Obligatoire
- (29) Archives départementales 93 côte 261J6/[62]
- (30) Lorsqu'il cesse de travailler à la radio, il devient représentant des éditions Messidor (éditions proches du PCF) en RDA.
- (31) Léo Figières est son correspondant privilégié. Les grands avocats communistes Charles Lederman et Paul Vienney suivent son dossier.
- (32) Archives privées Bärbel Zeun
- (33) Jean avait eu un frère, Georges, décédé en 1927, à l'âge de 6 ans et demi.
- (34) Archives privées Bärbel Zeun
- (35) L'amitié de Francis Laudet et Jean débute dans les années 70. Francis ignorait ses ennuis avec la justice.
- (36) Ancien résistant, incarcéré à la centrale d'Eysse (Lot-et-Garonne) il participe à l'action des détenus en décembre 1943 qui s'opposent pacifiquement à leur transfert en zone occupée, événement dénommé « les trois Glorieuses ». En février 1944 ils se révoltent et sont sévèrement réprimés par la milice et les Allemands.
- (37) L'avis d'amnistie est signé le 29.7.1971. Mais selon Bärbel, Jean ne pourra revenir légalement en France qu'en 1974 et, malgré une demande aux autorités françaises, il ne put assister aux obsèques de ses parents (son père meurt en 1970, sa mère en 1973).